Consignes de tri

Trier, c’est séparer les déchets selon leur matière : plastique, carton, aluminium, verre… afin de pouvoir les recycler dans des filières adaptées.

Dans les bacs ou sacs

Dans le bac ou sac jaune

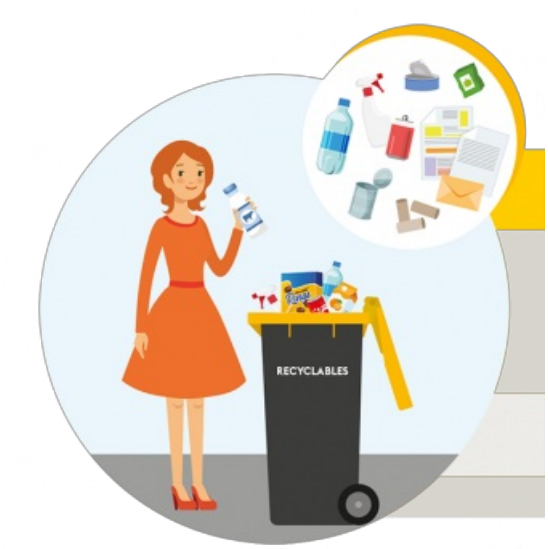

Les emballages en plastique (bouteilles et flacons, pots et barquettes, films et sachets…) ;
les emballages en carton et papier (boîtes à oeufs, briques de lait et de jus, enveloppes, sachets papier, magazines…) ;
les emballages métalliques (conserves, aérosols, canettes, capsules de café…).

Retrouvez le mémotri dans l'onglet 'Documents' de cette page pour voir le détail des déchets de la poubelle jaune.

Dans la poubelle d’ordures ménagères

Les litières d’animaux, couches, masques, sacs d’aspirateur ;
le contenu de la poubelle de la salle de bain (cotons-tiges, cotons, lingettes, brosses à dents usagers, lentilles jetables, serviettes hygiéniques…).

Dans le bac des biodéchets ou dans un composteur

Les biodéchets de cuisine

En apport volontaire

Le verre

Il est exclusivement collecté dans les bornes d’apport volontaire.
Les bouteilles d’huile, de sirop, de vins, pots et bocaux (yaourts, nourriture pour bébés...), bocaux de fruits, confiture, condiments…

Sont interdits :

- vaisselle cassée;
- pare-brise;
- ampoules;
- verrerie médicale….

Veiller à laisser propres les abords des bornes !

Les textiles

Des bennes à textile sont réparties sur le territoire communautaire.
Vous pouvez y jeter des vêtements (petits et grands), des chaussures et du linge de maison usagés.
Mêmes usés ou déchirés, les vêtements seront triés, réemployés ou transformés.

Pour rappel, l’abandon de déchets au pied des points d’apport volontaire est interdit et peut faire l’objet d’une amende.

Contact

Tél. 03 26 56 47 15

infodechets@epernay-agglo.fr

Documents

Mémotri
Les consignes pour le verre
Les consignes pour les textiles
Liens utiles
Emplacement des bornes à verre, à textile et à piles
Pour aller plus loin
Image

Textiles

Piles et accumulateurs